

Mesure 8.1.2 : Augmenter le taux d'emploi par des actions ciblées sur la formation et l'insertion professionnelle des jeunes NEETs (IEJ/FSE)

<b>Service instructeur</b>	DIRECTION EN CHARGE DE LA GESTION DES FONDS EUROPEENS
<b>Services pouvant être consultés pour avis</b>	CTM DIECCTE

**Objectifs synthétiques :**

Une mutation de la conception de l'emploi : passage d'une conception de l'emploi unique à temps plein auprès d'un employeur unique identifié dans un seul secteur d'activité à une conception modernisée de l'emploi fondé sur la poly-compétence et la pluriactivité.

La Région Martinique prend l'initiative d'une démarche d'innovation sociale au bénéfice de l'emploi des NEETs martiniquais.

**Résultats attendus :**

- Offrir aux NEETs l'accès à l'emploi, à une formation, à un contrat d'apprentissage à l'issue du dispositif « APPI » d'une durée de 4 mois
- Créer les conditions de la pluriactivité et de la polycompétence grâce à un accord territorial sur l'emploi des NEETs initié par la Région et signé par les organisations d'employeurs, organisations syndicales et l'Etat.

**Types d'action**

- Outils de repérage, de recensement, d'information, d'immersion, de formation, de suivi, d'évaluation des NEETs, des acteurs locaux de l'emploi des jeunes, des entreprises sur la pluri-compétence et la poly-activité : ateliers-formation, plateforme numérique, supports de communication, logiciels
- Rémunérations et indemnités des NEETs
- Postes de coordinateurs IEJ pour la conduite des missions énoncées ci-dessus.

**Principaux groupes cibles :**

- Collectivités
- Associations
- Organismes / Etablissements publics
- Organismes et établissements publics de formation
- Entreprises

- Syndicats professionnels
- Organisations syndicales
- Organismes paritaires

**Bénéficiaires ultimes :**

- Les NEETs de 16 à 25 ans participant au dispositif.

**Territoires spécifiques visés :**

Toute la Martinique en particulier les zones urbaines et plus spécifiquement les quartiers ciblés par la géographie prioritaire de la politique de la ville dans le cadre de l'ITI urbain.

**Critères de cohérence stratégique**

Les projets devront être en adéquation avec : le PADM, la stratégie régionale en matière d'emploi et de développement économique, le schéma de mise en œuvre de l'habilitation pour la formation professionnelle (plan de mise en œuvre en cours d'élaboration),

**Critères d'éligibilité spécifiques**

Répondre à l'appel à projet

**Moyens de mise en œuvre**

Appel à projet

**Critères relatifs à la performance financière :**

- Contribution aux indicateurs de réalisation et au cadre de performance
- Adéquation entre les coûts du projet présenté et les résultats escomptés sur la base des coûts de référence
- Capacité administrative et financière du porteur de projet à réaliser l'opération dans un délai compatible avec les règles de gestion de l'enveloppe Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)

**Principes directeurs de la sélection des opérations :**

Cohérence avec les priorités transversales : égalité des chances, mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale, réservation de l'environnement et prise en compte des risques.